

du catalogue de vente de leurs bibliothèques, et je ne visais nullement, dans ma note, le savoir bibliographique de M. Claudin qui était hors de cause comme il est au-dessus de toute contestation.

Ailleurs, M. Rivoire me fait dire que M. Randin possédait « trois cents pièces originales de Molière, Corneille, « Racine, etc., reliées en vieux maroquin » et il se moque agréablement de mon ignorance et de ma crédulité. Or je n'ai jamais avancé un fait aussi étrange. J'ai dit simplement (*Revue* d'octobre 1875 p. 269) ce qui est vrai et très-vraisemblable, que M. Randin avait possédé : « près de trois cents pièces de théâtre, — des « éditions originales de Racine, Corneille, — les fables « de Lafontaine avec les gravures de Chauveau et dans « une reliure maroquin de l'époque. » Si maintenant M. Rivoire a compris qu'en citant UN Lafontaine maroquin, j'entendais parler de trois cents pièces de Molière, de Corneille et de Racine également en maroquin, il a dépassé les bornes d'une erreur permise et excusable. Je n'ai jamais écrit une balourdise de cette force.

Au surplus, l'argumentation de M. Rivoire n'est pas moins bizarre. J'ai rapporté que M. Randin avait possédé un exemplaire de l'*Adolescence clémentine*, et à ce propos, mon contradicteur m'oppose pour objection, l'odyssée d'un exemplaire qu'il a vendu il y a quinze ans; de telle sorte que l'on pourrait croire qu'il n'y a qu'un seul volume de ce genre et que M. Rivoire l'a possédé, tandis que le nombre des éditions de cet ouvrage de Marot surabonde. Il est difficile dès lors de comprendre comment M. Randin n'a pu en posséder un exemplaire, il y a vingt ans, tout simplement parce que M. Rivoire, il y a quinze ans, en a acheté un provenant de la bibliothèque Charvet, de Grenoble.